



Aide pour l'adhésion à une mutuelle

Objet

Aide financière ponctuelle permettant aux ressortissants du régime agricole ayant eu un refus d'aide à la complémentaire santé (ACS), d'adhérer à une mutuelle.

Bénéficiaires

Assurés en maladie auprès de la MSA Loire-Atlantique - Vendée et leurs ayants-droits.

Conditions

Avoir déposé une demande d'aide à la complémentaire santé.

Justifier de revenus mensuels inférieurs ou égaux au plafond ACS en vigueur majoré de 10 %.

Montant

L'aide varie en fonction de l'âge :

Age des bénéficiaires	Prestation extra-légale
Moins de 16 ans	50 €
De 16 à 49 ans	100 €
De 50 à 59 ans	175 €
60 ans et plus	250 €

Formalités

Le bénéficiaire n'a pas de démarche particulière à entreprendre. Le repérage est effectué automatiquement par le Pôle Solidarité - CMUC de la MSA et transmis au Service Action Sociale.

Cette aide n'est pas renouvelable.